

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DÉCISIONS  
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux,  
rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau

Tél : 01.72.04.64.44

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	28
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE DIX SEPT NOVEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 novembre 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mmes GAMBASIO, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (à partir du point A), Mmes POLIAN, LESENS, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL (à partir du compte-rendu des débats), TAGZOUT (à partir de la question), HEFAD, Mmes OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, M. AIT AMARA, Mme SIZORN (à partir du point B), M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, Mmes POURRIOT, BERNARD Sandrine, BAILLON, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. AIT-AMARA,  
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,  
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. BEAUBILLARD,  
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD,  
M. SEBKHI, conseiller municipal représenté par Mme OUDART,  
Mme ZERNER, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,  
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO (jusqu'au point A),  
Mme LE FRANC, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE,  
M. AUBRY, conseiller municipal représenté par M. VERLIERE,  
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal représenté par Mme Sandrine BERNARD,

#### ABSENTS EXCUSÉS

M. MARTINEZ, conseiller municipal,  
Mme PIERON, conseillère municipale,  
M. ALGUL, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. RIEDACKER, conseiller municipal (jusqu'à la question),  
M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,  
Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 20 octobre 2016.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,  
Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe socialiste relative à l'application effective des délibérations votées en Conseil Municipal.

(Pas de vote)

**A/ ADOPTE** le plan d'actions suivant en faveur de l'accessibilité des établissements de catégorie 5 :

- **Action 1 : Actions de communication et de sensibilisation** à l'attention des copropriétés, artisans, commerçants et professions libérales sur les mesures à prendre pour se mettre en conformité et les moyens déployés par la ville pour les y aider. Les chambres consulaires, les départements, l'ont fait, à grande échelle (réunions/forums/courriers). La mission d'une collectivité municipale est donc davantage de démarcher en proximité les intéressés (en porte-à-porte) et avec pédagogie (documentations et fiches explicatives) en impliquant la commission accessibilité et les associations.
- **Action 2 : Actions d'état des lieux** : Prendre en charge l'élaboration d'un diagnostic précis sur l'ensemble de la ville parc public/parc privé (ce qui est ou n'est pas accessible, quels Ad'ap ont été déposés, validés et instruits, quels besoins sont à prendre en considérations parmi les différents handicaps (moteurs, auditifs, visuels et mentaux). Apporter une assistance sur les démarches à mener pour se mettre en conformité. Permettre aussi le développement d'autodiagnostic pour que chacun prenne connaissance et évalue l'état d'accessibilité de son établissement.
- **Action 3 : Actions d'accompagnement administratif et financement** : Mobiliser les aides existantes, nationales, régionales, chambres consulaires, Feder,... Qu'elles soient au profit des collectivités ou des initiatives privées de mise en accessibilité, en informant les professionnels et en accompagnant les intéressés dans les démarches administratives. Mettre à contribution le Fisac, dispositif d'Etat actif sur plusieurs années pouvant intégrer un volet mise en accessibilité ainsi que tout autre financement envisageable notamment de la région. Aider à la constitution des dossiers.
- **Action 4 : Actions de formation** : Poursuivre les actions en direction des partenaires mais également des services accompagnateurs (services techniques, commerce, économique des collectivités) pour acquérir une culture commune.
- **Action 5 : Actions de maîtrise d'œuvre** : A l'occasion de chaque travaux sur l'espace public, décider d'un état des lieux avant tout travaux, évaluer les travaux d'accessibilité nécessaires, répertorier si en adaptant les travaux sur la voirie, on peut rendre les commerçants, copropriétés, artisans et professions libérales accessibles aux PMR en ce qui concerne la mise à niveau du trottoir avec l'accès à leur établissement, chaque fois que possible.
- **Action 6 : Actions de valorisation** : Créer un label local de référencement pour les professionnels et lieux accessibles.

Et **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions et financements afférents.

(unanimité)

**B/ REJETTE** les propositions suivantes concernant la mise en place des Conseils citoyens :

- D'engager un débat public largement médiatisé ;
- De créer un conseil citoyen par quartier prioritaire ;
- De déterminer en conseil et de façon collégiale les modalités de l'appel à candidature et la composition du collège « associations et acteurs locaux » ;
- De construire une communication (information, sensibilisation, explication et diffusion) plus adaptée aux profils particuliers des habitants de ces quartiers ;
- De créer une instance indépendante chargée de valider et garantir le respect du cadre de référence ;
- De s'engager sur la totale transparence de cette démarche et sur les moyens accordés pour son fonctionnement ainsi que leur origine.

(22 voix contre, 10 voix pour : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 11 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON)

**C/ REJETTE** les propositions suivantes concernant les politiques éducatives et de loisirs :

- relancer la mise en œuvre du schéma directeur du Projet éducatif local,
- créer une Mission d'Information et d'Évaluation sur les politiques éducatives et de loisirs présidée par le groupe en ayant fait la demande et composée de l'ensemble des groupes politiques et ayant accès à l'ensemble des informations requises pour mener dans un délai de 1 an un examen approfondi des dispositifs, actions et services publics éducatifs, de leurs impacts et de leur coût,
- créer un accueil du midi le mercredi afin de permettre au moins une sortie des enfants entre 13h30 et 14h et de fixer un tarif identique à celui de la pause méridienne de la semaine,
- introduire des sorties intermédiaires des enfants de l'accueil du soir en élémentaire, entre les différents temps d'activités et d'étude
- acter la participation gratuite des enfants à 2 activités encadrées sur les temps périscolaires par semaine, afin de développer l'accès de tous aux loisirs et aux savoirs éducatifs qui y sont proposés.

(32 voix contre, 10 voix pour : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 1 abstention : M. CHIESA)

**D/ REJETTE** la proposition d'une inscription au budget de l'année 2017 de la réalisation d'un diagnostic de pollution des sols, étude et audit sites et sols pollués dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences.

(18 voix contre, 10 voix pour : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 15 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. RIEDACKER, RHOUMA, HEFAD, Mme OUDART)

**E/ REJETTE** les propositions suivantes concernant la définition des orientations stratégiques de la réhabilitation du Centre Jeanne Hachette Marat Voltaire :

- qu'un équilibre soit préservé entre bureaux et locaux commerciaux afin que soit préservé un lieu de dynamisme économique,
- de tout mettre œuvre pour assurer la sécurité et la propreté du site et des espaces publics environnants afin de relancer l'attractivité du centre Jeanne Hachette,
- de l'installation d'espaces végétalisés au sein du centre mais également au sein des espaces publics environnants,
- de solliciter un cabinet de conseil en décoration et aménagement d'équipements publics.

(22 voix contre, 6 voix pour : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 15 abstentions : BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**F/.** Affaire retirée de l'ordre du jour.

**1A/** SOLLICITE auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser la requalification du groupe scolaire Anton Makarenko incluant une extension, la réhabilitation des bâtiments existants et le raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet.

(unanimité)

**1B/** SOLLICITE auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser la réhabilitation du bâtiment existant du centre municipal de santé Fanny Dewerpe avec la création d'une extension incluant le remplacement des chaudières gaz par un raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet.

(unanimité)

**1C/** SOLLICITE auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour réaliser le déploiement sur le territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine d'un service de véhicules électriques en libre-service Autolib'.

(unanimité)

**2A/** FIXE pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur Colonel Fabien-Maurice Gunsbourg/Est un taux de 20 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, PRECISE que le document graphique délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine et PRECISE que cette décision est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit et qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**2B/** FIXE pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur Saint-Raphaël un taux de 20 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, PRECISE que le document graphique délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine et PRECISE que cette décision est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit et qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

(33 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**3/** CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière sise, 12 rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine, nouvellement cadastrée section AZ n° 82, d'une superficie au sol de 209 m<sup>2</sup> environ, propriété de la Commune, PRONONCE le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune, APPROUVE la cession au prix de 39.000,00 € de ladite emprise foncière déclassée à la société Linkcity (ou tout substitué), 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 Guyancourt.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**4/** DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique des lots 108 et 313, 111 et 314, et 315, dépendant du secteur A, situé 7 rue Westermeyer, 18 à 26 rue Lénine et 15 à 19 rue Westermeyer, cadastré section C n° 74 et 75 pour respectivement 15 et 8678 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier centre commercial « Quais d'Ivry » à Ivry-sur-Seine.

(33 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**5/** ABROGE et REMPLACE la délibération en date du 22 novembre 2012 approuvant l'échange sans soulte entre la parcelle cadastrée section F n°172, d'une superficie de 114 m<sup>2</sup>, propriété de l'OPH d'Ivry et les parcelles cadastrées section F n°177 et 178, d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> propriété de la Ville, APPROUVE l'échange sans soulte entre la Ville et l'OPH, des parcelles cadastrées section F n° 172, d'une superficie de 114 m<sup>2</sup>, et F n° 193 de 106 m<sup>2</sup>, propriétés de l'OPH d'Ivry, et des parcelles communales à régulariser cadastrées section F n°177 et 178, d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>, ainsi que la parcelle F n° 195 de 118 m<sup>2</sup>, APPROUVE la constitution d'une servitude de vue d'une superficie de 333 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section F n°192, au profit de la parcelle cadastrée section F n°194, assiette du Centre Municipal de Santé, ainsi que les servitudes de réseaux nécessaires à l'alimentation de celui-ci.

(unanimité)

**6/** APPROUVE le protocole opérationnel et partenarial de portage foncier avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine-Amont (EPA ORSA) relatif au projet de renouvellement urbain Gagarine-Truillot.

(unanimité)

**7/** ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 000 000 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour financer des travaux d'investissement de réhabilitation sur les logements de type ILN de la cité Jean Moulin et le ravalement de la tour Lénine à Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**8A/** APPROUVE la convention de cession de droits d'auteur avec la société Duchateau, titulaire des droits sur les cartes postales.

(unanimité)

**8B/** APPROUVE la convention de cession de droits d'auteur avec les éditions Leconte, titulaires des droits sur les cartes postales.

(unanimité)

**9/** APPROUVE la convention avec Europa Cinémas Media relative à la diffusion des films européens.

(unanimité)

**10/** ACCORDE une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2016.

(unanimité)

**11/** APPROUVE la convention triennale de partenariat à conclure avec l'Education Nationale définissant les modalités de collaboration et de fonctionnement relatives à l'accueil d'enfants au sein de l'Unité de Soins Psycho-Pédagogique (USPP).

(unanimité)

**12/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Etablissement public du Palais de la Porte Dorée, Musée national de l'histoire de l'immigration pour la mise à disposition de l'exposition itinérante « Frontières ».

(unanimité)

**13/ APPROUVE** la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

- 1 poste de directeur territorial par transformation d'1 poste d'attaché principal,
- 5 postes d'attachés principaux par transformation de 5 postes d'attachés,
- 7 postes d'adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 7 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 2 postes d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'ingénieur en chef hors classe par transformation d'1 poste d'ingénieur en chef,
- 2 postes de techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 2 postes de techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 12 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 12 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 55 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 55 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 3 postes d'adjoints d'animation principaux de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 3 postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 8 postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 8 postes d'adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 éducateur des APS,
- 2 postes de psychologues hors classe par transformation de 2 postes de psychologue de classe normale,
- 2 postes d'infirmiers en soins généraux hors classe par transformation de 2 postes d'infirmiers en soins généraux de classe supérieure,
- 2 postes d'auxiliaires de puériculture principales de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 2 postes d'auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe,

Et MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H35

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU